



PREFET DE LA MARNE

Direction départementale des Territoires
Service Sécurité Prévention des Risques Naturels Technologiques et Routiers
Pôle Prévention du Risque Routier et Gestion de Crise
☎ : 03.26.64.41.12
@ : veille.crisis51@marnes.gouv.fr

ARRETE

**n° 2018-159-001 du 8 juin 2018
portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation
sur le réseau routier départemental
à l'occasion du mouvement social des agriculteurs.**

LE PREFET DE LA MARNE

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code pénal ;

VU le code de procédure pénale ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de M. Denis CONUS, Préfet de la Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° DS 2017-009 du 1^{er} mars 2017 accordant délégation de signature à M. Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, Directeur Départemental des Territoires de la Marne,

VU l'arrêté du 26 mars 2018 portant subdélégation de signature de M. Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, Directeur Départemental des Territoires de la Marne,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des arrêtés modificatifs, ainsi que l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 et l'ensemble des textes d'application (guides techniques spécifiques),

VU l'avis du Conseil Départemental de la Marne,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des agents du Conseil Départemental de la Marne et des forces de l'ordre occupant le réseau routier hors agglomération, et de réduire autant que possible les entraves à la circulation, en réglementant la circulation sur la RD977 (axe Châlons-Troyes) à l'occasion de la manifestation des agriculteurs, visant à bloquer le dépôt d'hydrocarbures de Vatry,

SUR proposition du Préfet de la Marne,

ARRETE

Article 1

Le dimanche 10 juin 2018 à partir de 16 heures, à l'occasion de la manifestation sociale organisée par les agriculteurs, la RD 977 sera fermée à la circulation. Des déviations seront mises en place localement :

- Dans le sens Sommesous-Châlons à partir de Vatry-Village, les usagers devront emprunter la RD12 direction Soudron, puis au carrefour RD12/RD5 prendre direction Châlons,

- Dans le sens Châlons-Sommesous à partir du rond-point de la Lune, les usagers devront emprunter la RD5 vers Fère-Champenoise et au carrefour RD5/RD12, prendre vers et jusqu'à Vatry-Village,

Au carrefour RD203/RD977 et au rond-point de la Lune, il sera conseillé aux usagers d'emprunter l'autoroute.

Les mesures de circulation évoquées ci-dessus, cesseront d'être appliquées dès un retour à la situation normale.

Article 2

La signalisation, conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sera mise en place par les services du Conseil Départemental sur le réseau, qui assurera également la surveillance du balisage mis en place durant toute la durée de l'événement.

La surveillance et la sécurité des usagers seront assurés par les forces de l'ordre .

Article 3

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Marne,
Monsieur le Directeur des Routes du Conseil Départemental,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Marne,
Monsieur le Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie de la Marne,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie sera adressée pour information à:

Monsieur le Chef de la Mission Zone de Défense de la DREAL Grand Est,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Marne,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Marne,
Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Transports Routiers,

Fait à Châlons en Champagne, le 8 juin 2018

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires,
Pour le Directeur Départemental et par
subdélégation
Le Chef du Service Sécurité Prévention des
Risques Naturels Technologiques et Routiers



David Delaisse